

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ARCHELI

ARTICLE 1. OBJET ET ACCEPTATION DES CGV

PREAMBULE

La société ARCHELI, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 2.000 €, ayant son siège social au 19 rue des Chastignets- 39500 TAVAUX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lons-Le-Saunier, sous le numéro 931 085 880, exerçant son activité sous le nom commercial « ARCHELI », est spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de bains nordiques (ci-après les « Produits »), et l'installation et la pose des Produits (ci-après les « Services »).

DEFINITIONS

Pour faciliter la compréhension des présentes CGV, les termes suivants sont définis comme suit, par ordre alphabétique :

- **Client** : Toute personne physique ou morale passant commande auprès du Vendeur.
- **Commande** : Toute demande de Produits formulée par le Client et acceptée par le Vendeur.
- **Force majeure** : Évènement imprévisible, irrésistible et extérieur empêchant le Vendeur ou le Client d'exécuter ses obligations (par exemple, catastrophes naturelles, grèves, conflits armés).
- **Garanties** : Ensemble des garanties légales et contractuelles attachées aux Produits, telles que définies dans les présentes CGV.
- **Litige** : Désaccord ou différend entre le Vendeur et le Client concernant l'interprétation ou l'exécution des présentes CGV.
- **Livraison** : Acheminement des Produits à l'adresse indiquée par le Client dans la Commande.
- **Médiateur** : Personne ou organisme désigné pour résoudre à l'amiable des différends entre le Vendeur et le Client.
- **Pénalités** : Sanctions financières applicables en cas de retard ou de manquement aux obligations contractuelles.
- **Produits** : Bains nordiques avec poêles extérieurs vendus par le Vendeur.
- **Transfert de propriété** : Moment où le client devient juridiquement propriétaire des Produits, après paiement intégral.
- **Vendeur** : La société qui commercialise les Produits et conclut le contrat de vente avec le Client.

CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toutes les ventes de bains nordiques (ci-après les Produits) conclues entre la Société (ci-après le Vendeur) et ses Clients, qu'il s'agisse de particuliers ou d'entreprises, en France et à l'étranger.

Elles s'appliquent également aux ventes issues de plateformes commerciales utilisées par le Vendeur. Elles prennent également en compte les spécificités des ventes internationales, notamment en ce qui concerne les droits de douane, les taxes d'importations et les obligations du Client en matière de conformité réglementaire dans le pays de destination. Toute commande implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

Les éventuelles réparations de Produits intervenant en dehors de la garantie commerciale et assurées par le Service d'Après Vente feront l'objet d'un devis distinct. Le Client est invité à en faire la demande directement auprès de ARCHELI par email au contact@archeli.fr.

ARCHELI se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGV en transmettant au Client une nouvelle version. Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de passation de commande par le Client.

Le Client déclare, préalablement à la passation de commande, avoir pris connaissance et accepté sans réserve les présentes CGV.

Pour l'application des présentes, il est convenu que ARCHELI et le Client sont ci-après collectivement désignés les « Parties » et individuellement la « Partie ».

ARTICLE 2. PRODUITS

Préalablement à la vente et suite à des entretiens téléphoniques, physiques et des devis, ARCHELI informe le Client des caractéristiques essentielles des Produits proposés (poids, dimensions, capacité, etc.).

ARTICLE 3. DISPONIBILITÉ DES PRODUITS

ARCHELI s'engage à honorer les commandes contractées par devis avec les clients mais aussi des commandes sur mesure.

À tout moment, ARCHELI se réserve le droit de cesser la commercialisation d'un Produit, sans que cela ne remette en cause les commandes déjà passées pour ledit Produit.

ARTICLE 4. PASSATION DE COMMANDE

4.1 Le client s'engage à communiquer des informations exactes et complètes. Les informations communiquées par le Client lors de la passation de la commande engagent celui-ci.

ARCHELI n'est pas responsable de la non-réception des Produits en cas d'erreur des informations personnelles du Client imputable à ce dernier.

4.2 La commande devient ferme et définitive à réception par le Vendeur d'un devis, signé par le Client et accompagné du paiement de l'acompte prévu.

4.3 Le vendeur se réserve le droit de refuser toute commande pour des motifs légitimes, notamment en cas d'indisponibilité des Produits, de non-conformité des informations fournies par le Client, de risques financiers ou de litige préexistant avec le Client.

4.4 A l'étape de la commande, le Client renseigne son nom, prénom, adresse de livraison exacte et complète et numéro de téléphone.

4.5 Le Client a la possibilité d'utiliser une adresse de facturation différente de son adresse de livraison. Le Client sélectionne ensuite son mode de livraison.

4.6 Pour valider sa commande, le Client doit au préalable avoir accepté les Conditions Générales de Vente. La validation de la commande par le Client vaut obligation de paiement. Le Client reçoit ensuite comme confirmation de commande, la facture sur son adresse électronique.

4.7 ARCHELI se réserve le droit de refuser ou annuler une commande d'un Client en cas de litige relatif au non-paiement d'une commande antérieure par le Client.

ARTICLE 5. CONDITIONS FINANCIÈRES

5.1 Prix

Les prix des Produits sont indiqués en euros, toutes taxes comprises (TTC), sauf stipulation contraire.

Les frais de livraison, de douane et autres frais annexes sont facturés en sus.

Il est précisé que la taxe sur la valeur ajoutée est la TVA française au taux normal en vigueur au jour de la validation de la commande.

ARCHELI se réserve le droit de modifier les tarifs à tout moment et sans préavis. Les Produits seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de la validation de la commande par le Client.

Le montant des frais de livraison est indiqué au Client avant la validation de la commande.

Les paiements s'effectuent selon les modalités prévues dans le bon de commande. Tout retard de paiement entraînera l'application de pénalités de retard calculées sur la base du taux légal en vigueur.

5.2 Modalités de règlement

Un acompte de 40% ou l'intégralité du paiement s'effectue au jour de la commande.

Le paiement s'effectue par virement bancaire, espèce, ou par chèque.

A aucun moment les données financières du Client ne transitent sur le système informatique de ARCHELI.

Une facture détaillée est envoyée par courrier électronique au Client pour chaque commande. La facture reste également disponible dans le fichier clients de ARCHELI. Toutefois, le client peut demander à ARCHELI via l'adresse contact@archeli.fr une copie de la facture.

ARTICLE 6. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ DES PRODUITS

ARCHELI se réserve la propriété des produits vendus jusqu'au complet paiement du prix par le client, même après installation.

Pendant la durée de la réserve de propriété en tant que dépositaire, les risques ayant été transférés au Client dans les conditions définies à l'article 7, mettra tout en œuvre **pour éviter toute dégradation** et devra s'assurer contre tous les risques de dommages pouvant survenir aux Produits.

Ainsi, en cas de vol, dégradation, vandalisme, ou de tout autre événement ayant causé la perte ou la dégradation totale ou partielle des Produits ou les rendant improches à leur usage, le coût de réparation ou de remplacement sera à la seule charge du Client, sur la base du prix indiqué dans le devis.

Le Client s'interdit en outre à céder, de donner en gage ou céder à titre de garantie la propriété des Produits avant le paiement complet.

Le paiement intégral par le Client se réalisera soit à la livraison, soit avant le départ des Produits des locaux d'ARCHELI en cas de livraison par un tiers.

En cas de non-paiement de la commande, et quinze (15) jours après une mise en demeure par lettre recommandée restée infructueuse, en tout ou en partie, les Produits devront être mis à la disposition immédiate de ARCHELI.

Cette revendication pourra être faite par tout moyen - lettre recommandée, télécopie, sommation d'huissier, inventaire contradictoire etc... - aux frais, risques et périls du Client.

ARTICLE 7. LIVRAISON

7.1 Délais

Le délai de fabrication et de livraison est communiqué au Client lors de la commande et mentionné sur le devis ou la confirmation de commande.

ARCHELI s'engage à livrer le Produit dans un délai maximum de six (6) mois à compter de la validation de la commande et du versement de l'acompte, sauf si une autre date a été expressément convenue entre les Parties au moment de la commande.

Ce délai peut être prolongé à la demande du Client, notamment en cas de souhait d'installation sur une période spécifique (par exemple au printemps ou à l'automne), ou en cas d'accord particulier lié à la fabrication sur mesure.

En cas de prolongation convenue, un avenant ou une confirmation écrite du nouveau délai sera adressé(e) au Client.

ARCHELI ne saurait être tenue responsable d'un retard dans la livraison et/ou l'installation des Produits dû au Client, à un fait imprévisible et irrésistible d'un tiers au contrat ou à un cas de force majeure et notamment : non-respect par le Client des conditions de paiement et de versement des acomptes, non-fourniture dans les temps des spécifications techniques, retard dans les études ou travaux préparatoires, mauvais renseignement de l'adresse de livraison, conditions météorologiques défavorables, événements sanitaires, sociaux, politiques,

économiques ou techniques entravant la marche de l'entreprise ARCHELI ou son approvisionnement en composants, en énergie ou en matières premières.

Dans de telles hypothèses, la date de livraison, de mise à disposition et/ou d'installation des Produits sera reportée, selon les disponibilités et contraintes de ARCHELI, sans que le Client puisse exiger l'annulation de la vente et un remboursement ni même des dommages et intérêts.

En cas de dépassement de la date de livraison ou d'installation du fait de ARCHELI, le Client peut demander, par écrit, la livraison dans un délai supplémentaire de trente (30) jours.

Si la livraison n'est pas effectuée dans ce délai, ARCHELI peut, avec l'accord du Client, prolonger ce délai pour des raisons techniques, climatiques ou d'approvisionnement.

À défaut d'exécution à l'issue de ce nouveau délai, le Client dispose de quinze (15) jours pour notifier la résolution du contrat par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à : ARCHELI – 19 rue des Chastignets, 39500 TAVAUX.

Les sommes versées seront alors remboursées dans les quatorze (14) jours suivant la date de réception de la lettre par ARCHELI.

La livraison est effectuée par des transporteurs tiers indépendants. Le choix du transporteur et les modalités de livraison sont déterminés par le Vendeur, sauf accord contraire

Délai raisonnable de l'installation après signature du devis : l'installation devra être réalisée dans les 6 mois, sauf si la demande du Client est sur une autre période en dehors des 6 mois.

7.2 Livraison

Les Produits sont livrés à l'adresse indiquée par le Client lors de la commande.

Le choix du transporteur et les modalités de livraison sont déterminés par le Vendeur, sauf accord contraire.

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif. Le Vendeur ne pourra être tenu responsable des retards imputables aux transporteurs ou à des circonstances échappant à son contrôle, telles que les grèves, les intempéries, les retards douaniers ou toute autre situation imprévisible et inévitable.

En cas de dommages constatés pendant le transport, il appartient au Client de signaler ces dommages au transporteur dans les délais légaux prévus, en principe 3 jours ouvrables, et de transmettre une copie de la réclamation au Vendeur pour le suivi du dossier.

Le vendeur conseille vivement au Client de souscrire une assurance complémentaire auprès du transporteur pour couvrir les risques liés à la perte ou à la détérioration des Produits pendant le transport, sauf si une assurance est expressément incluse dans les frais de livraison.

Il appartient au Client de vérifier l'exhaustivité et la conformité des renseignements qu'il fournit à ARCHELI qui n'est, en aucun cas, responsable d'éventuelles erreurs de saisie et des conséquences de telles erreurs en termes de retard ou d'impossibilité de livraison. Dans ce contexte, tous les frais engagés pour la réexpédition des Produits seront entièrement à la charge du Client.

Lorsque les Produits sont retirés par le Client dans les locaux de ARCHELI, le Client assume seul les frais et risques de transport des Produits. Il lui appartient en outre de protéger les Produits, ceux-ci n'étant pas conditionnés.

ARCHELI livrera les commandes accompagnées d'une facture dans un délai maximum de 6 mois ouvrés en France métropolitaine, sauf si le Client a convenu d'une date ultérieure avec la Société.

Il est précisé que les délais de livraison indiqués s'entendent en jours ouvrés, hors samedi, dimanche et jours fériés, et correspondent aux délais moyens habituels incluant les délais de traitement, d'acheminement de la commande. Ils courent à compter de la date de confirmation de la commande par ARCHELI.

ARTICLE 8. TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ ET DES RISQUES

Le transfert de propriété intervient à la date de réception du paiement total du prix, frais annexes inclus.

Les risques liés aux Produits (perte, détérioration) sont transférés au Client à compter de la remise des Produits au transporteur.

En cas de retard de livraison dû à des causes non imputables au Vendeur, comme des retards douaniers ou logistiques, les risques restent à la charge du Client une fois les Produits pris en charge par le transporteur.

Il incombe au Client de vérifier l'état des Produits lors de leur réception et de signaler immédiatement tout dommage ou anomalie au transporteur ainsi qu'au Vendeur.

Il incombe au Client de se doter d'une installation électrique conforme (**prises adaptées pour l'extérieur, portées par un différentiel de 30 mA**).

ARTICLE 9. RÉCEPTION

Au moment de la réception des Produits, le Client est tenu de vérifier l'état de l'emballage et l'intégrité des Produits livrés, et d'émettre, le cas échéant, toute réserve et réclamation au transporteur directement, où à la Société ARCHELI si elle est concernée par le transport, en lui adressant copie des réserves faites auprès du transporteur par courrier postal ou électronique dans les deux (2) jours ouvrables suivants la date de livraison des Produits à l'adresse suivante : ARCHELI 19 rue des Chastignets- 39500 TAVAUX ou à l'adresse mail suivante : contact@archeli.fr

Le Client doit également formuler auprès de ARCHELI dans un délai de sept (7) jours à compter de la livraison, toute réclamation d'erreur de livraison et/ou de manquant. Toute réclamation formulée au-delà de ce délai sera rejetée sans possibilité de recours.

ARTICLE 10. INSTALLATION ET POSE DES PRODUITS

Il appartient au Client de s'assurer de la faisabilité de l'installation d'un Produit préalablement à la commande.

Le Client s'engage également à obtenir toutes les autorisations nécessaires afin de permettre l'installation des Produits par ARCHELI, le cas échéant.

Les coûts liés à l'obtention des bonnes conditions pour l'installation d'un Produit sont supportés intégralement par le Client.

Il incombe au Client notamment :

- de fournir à ARCHELI toutes informations et détails utiles à la conduite de la mission d'installation des Produits ;
- de mettre à disposition des représentants de ARCHELI les moyens d'accès sur les lieux d'exécution de la prestation ainsi que tous les moyens matériels nécessaires à l'accomplissement de leur mission ;
- de prendre les dispositions nécessaires pour lever tout empêchement ou écarter toute difficulté qui ferait obstacle à la bonne exécution de l'installation.

Il est expressément entendu que ARCHELI se réserve le droit de refuser l'installation d'un Produit, dans l'hypothèse où les prérequis techniques ne seraient pas remplis au jour prévu pour l'installation des Produits ou dans le cas où les conditions de bon fonctionnement du Produit ne seraient pas remplies.

Dans une telle hypothèse, la vente serait résiliée de plein droit et le Client serait remboursé des sommes déjà versées, déduction faite d'une pénalité correspondant à 5% du prix total de la commande, frais de livraison, frais d'installation compris, en réparation du temps passé et des frais engagés par ARCHELI.

ARTICLE 11. IMPORTATIONS ET REGLEMENTATIONS DOUANIERES

Pour les produits importés vers des pays hors UE, les frais de douane, taxes d'importation et autres charges éventuelles sont à la charge du Client.

Le Vendeur fournira les documents nécessaires à l'accomplissement des formalités douanières, sans garantir leur succès ou leur rapidité.

Les délais de livraison peuvent être prolongés en raison des procédures douanières, notamment les contrôles renforcés, ou les périodes de forte affluence, dans les ports ou postes frontières. Le Vendeur ne pourra être tenu responsable des retards résultant de ces procédures.

Il appartient au Client de coopérer pleinement avec les autorités douanières, et de fournir, si nécessaire, les informations complémentaires demandées pour accélérer le dédouanement des produits.

ARTICLE 12. GARANTIES

12.1 Garanties légales

« Le consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.

« Lorsque le contrat de vente du bien prévoit la fourniture d'un contenu numérique ou d'un service numérique de manière continue pendant une durée supérieure à deux ans, la garantie légale est applicable à ce contenu numérique ou ce service numérique tout au long de la période de fourniture prévue. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité affectant le contenu numérique ou le service numérique et non la date d'apparition de celui-ci.

« La garantie légale de conformité emporte obligation pour le professionnel, le cas échéant, de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du bien.

« La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la réparation ou au remplacement du bien dans un délai de trente jours suivant sa demande, sans frais et sans inconvenient majeur pour lui.

« Si le bien est réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité, le consommateur bénéficie d'une extension de six mois de la garantie initiale. »

Article L217-3

Le vendeur délivre un bien conforme au contrat ainsi qu'aux critères énoncés à l'article L. 217-5.

Il répond des défauts de conformité existant au moment de la délivrance du bien au sens de l'article L. 216-1, qui apparaissent dans un délai de deux ans à compter de celle-ci.

Dans le cas d'un contrat de vente d'un bien comportant des éléments numériques :

1° Lorsque le contrat prévoit la fourniture continue d'un contenu numérique ou d'un service numérique pendant une durée inférieure ou égale à deux ans, ou lorsque le contrat ne détermine pas la durée de fourniture, le vendeur répond des défauts de conformité de ce contenu numérique ou de ce service numérique qui apparaissent dans un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien ;

2° Lorsque le contrat prévoit la fourniture continue d'un contenu numérique ou d'un service numérique pendant une durée supérieure à deux ans, le vendeur répond des défauts de conformité de ce contenu numérique ou de ce service numérique qui apparaissent au cours de la période durant laquelle celui-ci est fourni en vertu du contrat. Pour de tels biens, le délai applicable ne prive pas le consommateur de son droit aux mises à jour conformément aux dispositions de l'article L. 217-19.

Le vendeur répond également, durant les mêmes délais, des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage, ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité, ou encore lorsque l'installation incorrecte, effectuée par le consommateur comme prévu au contrat, est due à des lacunes ou erreurs dans les instructions d'installation fournies par le vendeur.

Ce délai de garantie s'applique sans préjudice des articles 2224 et suivants du code civil. Le point de départ de la prescription de l'action du consommateur est le jour de la connaissance par ce dernier du défaut de conformité.

Article L217-4

Le bien est conforme au contrat s'il répond notamment, le cas échéant, aux critères suivants :

1° Il correspond à la description, au type, à la quantité et à la qualité, notamment en ce qui concerne la fonctionnalité, la compatibilité, l'interopérabilité, ou toute autre caractéristique prévues au contrat ;

2° Il est propre à tout usage spécial recherché par le consommateur, porté à la connaissance du vendeur au plus tard au moment de la conclusion du contrat et que ce dernier a accepté ;

3° Il est délivré avec tous les accessoires et les instructions d'installation, devant être fournis conformément au contrat ;

4° Il est mis à jour conformément au contrat.

Article L217-5

I.-En plus des critères de conformité au contrat, le bien est conforme s'il répond aux critères suivants :

1° Il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien de même type, compte tenu, s'il y a lieu, de toute disposition du droit de l'Union européenne et du droit national ainsi que de toutes les normes techniques ou, en l'absence de telles normes techniques, des codes de conduite spécifiques applicables au secteur concerné ;

2° Le cas échéant, il possède les qualités que le vendeur a présentées au consommateur sous forme d'échantillon ou de modèle, avant la conclusion du contrat ;

3° Le cas échéant, les éléments numériques qu'il comporte sont fournis selon la version la plus récente qui est disponible au moment de la conclusion du contrat, sauf si les parties en conviennent autrement ;

4° Le cas échéant, il est délivré avec tous les accessoires, y compris l'emballage, et les instructions d'installation que le consommateur peut légitimement attendre ;

5° Le cas échéant, il est fourni avec les mises à jour que le consommateur peut légitimement attendre, conformément aux dispositions de l'article L. 217-19 ;

6° Il correspond à la quantité, à la qualité et aux autres caractéristiques, y compris en termes de durabilité, de fonctionnalité, de compatibilité et de sécurité, que le consommateur peut légitimement attendre pour des biens de même type, eu égard à la nature du bien ainsi qu'aux déclarations publiques faites par le vendeur, par toute personne en amont dans la chaîne de transactions, ou par une personne agissant pour leur compte, y compris dans la publicité ou sur l'étiquetage.

II.-Toutefois, le vendeur n'est pas tenu par toutes déclarations publiques mentionnées à l'alinéa qui précède s'il démontre :

1° Qu'il ne les connaissait pas et n'était légitimement pas en mesure de les connaître ;

2° Qu'au moment de la conclusion du contrat, les déclarations publiques avaient été rectifiées dans des conditions comparables aux déclarations initiales ; ou

3° Que les déclarations publiques n'ont pas pu avoir d'influence sur la décision d'achat.

III.-Le consommateur ne peut contester la conformité en invoquant un défaut concernant une ou plusieurs caractéristiques particulières du bien, dont il a été spécifiquement informé qu'elles s'écartaient des critères de conformité énoncés au présent article, écart auquel il a expressément et séparément consenti lors de la conclusion du contrat.

Article L217-7

Les défauts de conformité qui apparaissent dans un délai de vingt-quatre mois à compter de la délivrance du bien, y compris du bien comportant des éléments numériques, sont, sauf preuve contraire, présumés exister au moment de la délivrance, à moins que cette présomption ne soit incompatible avec la nature du bien ou du défaut invoqué.

Pour les biens d'occasion, ce délai est fixé à douze mois.

Lorsque le contrat de vente d'un bien comportant des éléments numériques prévoit la fourniture continue d'un contenu numérique ou d'un service numérique, sont présumés exister au moment de la délivrance du bien les défauts de conformité qui apparaissent :

1° Durant un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien, lorsque le contrat prévoit cette fourniture pendant une durée inférieure ou égale à deux ans ou lorsque le contrat ne détermine pas la durée de fourniture ;

2° Durant la période durant laquelle le contenu numérique ou le service numérique est fourni en vertu du contrat, lorsque celui-ci prévoit cette fourniture pendant une durée supérieure à deux ans.

Article L217-8

En cas de défaut de conformité, le consommateur a droit à la mise en conformité du bien par réparation ou remplacement ou, à défaut, à la réduction du prix ou à la résolution du contrat, dans les conditions énoncées à la présente sous-section. Le consommateur a, par ailleurs, le droit de suspendre le paiement de tout ou partie du prix ou la remise de l'avantage prévu au contrat jusqu'à ce que le vendeur ait satisfait aux obligations qui lui incombent au titre du présent chapitre, dans les conditions des articles 1219 et 1220 du code civil.

Les dispositions du présent chapitre sont sans préjudice de l'allocation de dommages et intérêts.

Article L217-9

Le consommateur est en droit d'exiger la mise en conformité du bien aux critères énoncés dans la sous-section 1 de la présente section. Le consommateur sollicite auprès du vendeur la mise en conformité du bien, en choisissant entre la réparation et le remplacement. A cette fin, le consommateur met le bien à la disposition du vendeur.

Article L217-10

La mise en conformité du bien a lieu dans un délai raisonnable qui ne peut être supérieur à trente jours suivant la demande du consommateur et sans inconvénient majeur pour lui, compte tenu de la nature du bien et de l'usage recherché par le consommateur.

La réparation ou le remplacement du bien non conforme inclut, s'il y a lieu, l'enlèvement et la reprise de ce bien et l'installation du bien réparé ou du bien de remplacement par le vendeur.

Un décret précise les modalités de la mise en conformité du bien.

Article L217-11

La mise en conformité du bien a lieu sans aucun frais pour le consommateur.

Le consommateur n'est pas tenu de payer pour l'utilisation normale qu'il a faite du bien remplacé pendant la période antérieure à son remplacement.

Article L217-12

Le vendeur peut ne pas procéder selon le choix opéré par le consommateur si la mise en conformité sollicitée est impossible ou entraîne des coûts disproportionnés au regard notamment :

1° De la valeur qu'aurait le bien en l'absence de défaut de conformité ;

2° De l'importance du défaut de conformité ; et

3° De la possibilité éventuelle d'opter pour l'autre choix sans inconvénient majeur pour le consommateur. Le vendeur peut refuser la mise en conformité du bien si celle-ci est impossible ou entraîne des coûts disproportionnés notamment au regard des 1° et 2°.

Lorsque ces conditions ne sont pas respectées, le consommateur peut, après mise en demeure, poursuivre l'exécution forcée en nature de la solution initialement sollicitée, conformément aux articles 1221 et suivants du code civil. Tout refus par le vendeur de procéder selon le choix du consommateur ou de mettre le bien en conformité, est motivé par écrit ou sur support durable.

Article L217-13

Tout bien réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité bénéficie d'une extension de cette garantie de six mois. Dès lors que le consommateur fait le choix de la réparation mais que celle-ci n'est pas mise en œuvre par le vendeur, la mise en conformité par le remplacement du bien fait courir, au bénéfice du consommateur, un nouveau délai de garantie légale de conformité attaché au bien remplacé. Cette disposition s'applique à compter du jour où le bien de remplacement est délivré au consommateur.

Article 1641 du code civil : " Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus".

Article 1644 du code civil : « l'acheteur a le choix de rendre la chose et de se faire restituer le prix, ou de garder la chose et de se faire rendre une partie du prix, telle qu'elle sera arbitrée par experts.

Article 1648 alinéa 1 du code civil : " L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice."

12.2 Garanties commerciales

En plus des garanties légales rappelées ci-dessus, ARCHELI garantit, pièces et main d'œuvre mais hors frais de déplacement, les Produits selon les modalités suivantes :

Bois : garantie de 5 ans à compter de la vente

Cuve : garantie de 2 ans

Poêles, éléments en inox : garantie de 2 ans

Pièces électriques : pompe moins d'1 an ou 2 ans suivant les pièces et leurs garanties constructeurs

Les produits bénéficient de la garantie légale de conformité et de la garantie contre les vices cachés, telles que prévues aux articles L217-4 et suivants du code de la consommation et aux articles 1641 et suivants du Code Civil.

Pour activer la garantie, le Client doit suivre les étapes suivantes :

- Envoyer une réclamation écrite au Vendeur dans un délai de 15 jours suivant la découverte du défaut.
- Joindre à la réclamation des justificatifs tels que les photographies ou des vidéos des Produits Défectueux, une copie de la facture, et une description détaillée du problème rencontré.
- Faciliter, si nécessaire, l'accès aux Produits pour une inspection par le Vendeur ou un expert mandaté. En cas de défaut avéré, le Vendeur s'engage à réparer, remplacer ou rembourser les Produits conformément aux dispositions légales applicables.

10.3 Exclusions de garanties

ARCHELI rappelle au Client que les produits doivent faire l'objet d'un entretien régulier.

En toute hypothèse, il est précisé que les garanties sont exclues dans les cas suivants :

- Dans le cas où le Client fait un usage et un entretien non conforme
- Dans le cas d'une détérioration liée à des conditions climatiques (UV, gel, chaleur excessive)
- Dans le cas de modifications ou de réparations non autorisées
- Dans le cas d'usure normale (décoloration, déformation, fissures naturelles du bois, micro-rayures)
- Dans le cas de dommages liés au gel, à un stockage inadapté, à un choc, ou à un sinistre (incendie, inondation etc)
- Dans le cas d'interventions réalisées avec des pièces non approuvées ou par un tiers sans accord préalable
- Dans le cas où le Client ne respecte pas la notice d'installation et d'entretien (rinçage doux, périodique du bois, etc)
- Dans le cas où les Produits ont été installés, par le Client ou un tiers désigné par ce dernier,
- Dans le cas où les Produits ont été installés en contact direct avec la terre ou dans un lieu mal ventilé et particulièrement humide, sur un sol instable ;
- En cas de dommages électriques dus à des variations importantes de la tension sur le réseau domestique
- En cas de dommages résultant d'une température de l'eau trop élevée par rapport aux recommandations
- En cas de dommages résultant d'une utilisation des Produits, par le Client ou un tiers, anormale ou non conforme à leur finalité et/ou aux prescriptions de ARCHELI ou à d'autres fins que celles pour lesquelles ils ont été conçus.
- Et de façon générale, toute intervention du Client ou d'un tiers non conforme aux normes de l'installation ou contraire aux précautions nécessaires.

ARTICLE 11. DROIT DE RÉTRACTATION

Dans le cadre d'une vente conclue par téléphone ou sur une plate-forme en ligne (tel le bon coin), conformément aux dispositions du code de la consommation, le Client dispose d'un délai de quatorze (14) jours francs à compter de la réception des Produits pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à justifier de motifs ou payer de pénalités, à l'exception des frais de retour, soit en envoyant un courriel à l'adresse électronique suivante : contact@archeli.fr, soit en remplissant le formulaire de rétractation en annexe à adresser par courrier électronique ou à l'adresse : ARCHELI 19 rue des Chastignets- 39500 TAVAUX. Le Client recevra alors, sans délai, un accusé de réception de sa rétractation.

Dans les quatorze (14) jours suivant la transmission du formulaire ou du courriel de rétractation à ARCHELI, le Client doit renvoyer les Produits à l'adresse suivante :

SAS ARCHELI
19 rue des Chastignets- 39500 TAVAUX

Il appartient au Client de bien conserver la preuve de prise en charge par le transporteur. Le retour étant à la charge du Client, en cas de perte du colis, aucun remboursement ne pourra être effectué.

ARTICLE 12. RESPONSABILITÉ

Le Vendeur garantit que les Produits sont conformes à la réglementation en vigueur et aux normes applicables au moment de la vente.

La responsabilité du Vendeur ne saurait être engagée dans les cas suivants :

- Une mauvaise utilisation des Produits par le Client, telle que l'utilisation de produits chimiques non adaptés pour l'entretien du bain nordique, pouvant entraîner des dégâts sur le revêtement ou la dégradation de l'ensemble d'équipement.

- Un entretien défectueux, comme l'absence de nettoyage régulier des systèmes de filtration ou le non remplacement des filtres, ce qui peut provoquer un encrassement des circuits ou une baisse de performance.
- Une installation dans un lieu non adapté, comme un terrain en pente, un sol meuble ou instable, susceptible de provoquer des fissures ou une instabilité structurelle.
- Des modifications ou réparations effectuées par le client ou un tiers sans l'accord préalable écrit du Vendeur, telles que :
 - L'ajout de systèmes électriques non conformes aux spécifications d'origine,
 - L'utilisation de pièces détachées incompatibles ou non certifiées par le Vendeur,
 - La modification structurelle du Produit, comme le perçage de parties non prévues, qui pourrait affaiblir sa solidité ou son étanchéité.

Le Client s'adresse au constructeur concerné directement pour des défauts liés à la filtration et aux lampes UV.

Le Client est seul responsable des dommages, directs et indirects, qui pourraient être provoqués par l'utilisation des bains nordiques, sauf si le dommage résulte d'une faute antérieure de ARCHELI ou d'un défaut de conception ou de fabrication.

Le Client est invité à lire et à suivre les « Consignes d'utilisation, d'entretien et de sécurité des Produits » qui lui ont été remises par ARCHELI Il est en particulier rappelé que les Produits doivent faire l'objet d'un entretien régulier et adéquate.

ARTICLE 13. FORCE MAJEURE

La responsabilité de ARCHELI ne pourra être recherchée pour tout retard ou manquement contractuel résultant d'un cas de force majeure (pandémie, rupture d'approvisionnement, incendie, etc..)

L'exécution des obligations incomptant à ARCHELI sera suspendue par la survenance d'un événement constitutif de force majeure au sens de la jurisprudence des tribunaux français. En ce cas, ARCHELI informera dans les meilleurs délais et par écrit le Client de la durée de l'évènement de force majeure et de ses conséquences prévisibles.

ARTICLE 14. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les droits de propriété intellectuelle afférents aux Produits, notamment les marques, signes distinctifs, droits d'auteur, dessins et modèles, et brevets de ARCHELI sont et demeurent la propriété exclusive de ARCHELI.

Les présentes CGV n'emportent en aucun cas cession des droits de propriété intellectuelle afférents aux Produits, ni aux images et/ou logos qui y sont apposés, au profit du Client.

Par conséquent, le Client s'interdit de reproduire et/ou utiliser, directement ou indirectement, à quelque fin que ce soit, et/ou créer la confusion avec la dénomination et la marque « ARCHELI » et/ou toute autre marque, nom de produit et/ou signe distinctif détenu par ARCHELI.

ARTICLE 15. DONNÉES PERSONNELLES

15.1 Typologie des données collectées

Les données personnelles collectées et ultérieurement traitées par ARCHELI sont celles que le Client transmet volontairement, ou via le formulaire de contact et concernent, à minima, le nom et le prénom du Client, une adresse de livraison, un téléphone, et une adresse de messagerie électronique valide.

15.2 Finalités de la collecte des données personnelles

Les données identifiées comme étant obligatoires dans le processus de commande ou au sein du formulaire sont nécessaires à la gestion des commandes, l'authentification des paiements et à la livraison des Produits.

15.3 Transmission des données à des tiers

Les données personnelles collectées pourront être, dans la mesure où cela s'avère nécessaire au regard des finalités énoncées ci-dessus, transmises aux prestataires de ARCHELI (prestataires informatiques, hébergeurs, transporteurs...), peuvent être transmises aux sociétés qui concourent à l'exécution des services et commandes, à leur gestion, exécution, traitement et paiement, afin de répondre favorablement aux demandes du Client.

ARCHELI s'engage à ne pas transmettre ses données à d'autres tiers que ceux visés ci-dessus, sauf demande d'une autorité administrative ou judiciaire, et hors de l'Union Européenne.

15.4 Durée de conservation des données personnelles

Ces données sont stockées et conservées pour la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités visées ci-avant.

A tout le moins, les données sont conservées pour une durée maximale de DIX (10) ans à compter de la fin de la relation commerciale.

15.5 Droit d'accès et de rectification

Le Client est informé que, conformément aux règlementations française et européenne en vigueur, il dispose des droits suivants sous réserve de justifier de son identité :

- Le droit de s'opposer, pour des motifs légitimes, à ce que les données à caractère personnel le concernant fassent l'objet de traitements autres que ceux annoncés aux présentes auxquels il a consenti ;
- Le droit de s'opposer, sans frais, à ce que les données collectées fassent l'objet d'un traitement commercial actuel ou futur par le responsable du traitement ;
- Le droit de s'informer sur les traitements auxquels ses données à caractère personnel donnent lieu ;
- Le droit d'obtenir des informations relatives aux traitements concernant les données à caractère personnel générées par ARCHELI et toutes informations permettant de connaître et, au besoin, contester la logique qui préside aux traitements des dites données ;
- Le droit d'obtenir copie des données à caractère personnel le concernant ;
- Le droit de demander la rectification, la mise à jour, le verrouillage ou encore l'effacement des données qui les concernent et qui peuvent s'avérer le cas échéant inexactes, erronées, incomplètes ou obsolètes ;
- Le droit à la portabilité de leurs données.

Pour toute question ou demande relative à la protection de la vie privée, les Clients pourront contacter ARCHELI à l'adresse électronique suivante : contact@archeli.fr, ou par courrier postal à l'adresse suivante : ARCHELI - 19 rue des Chastignets- 39500 TAVAUX.

ARCHELI s'efforcera d'apporter une réponse à toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition ou toute autre demande complémentaire d'informations formulée par un Client dans un délai raisonnable n'excédant pas un (1) mois. à compter de la réception de la demande.

Le Client est informé que s'il ne souhaite pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique il peut s'inscrire gratuitement sur une liste d'opposition au démarchage, par exemple : www.bloctel.gouv.fr.

ARTICLE 16. FORCE PROBANTE DES ÉCRITS ÉLECTRONIQUES

Les écrits électroniques entre les Parties ont force probante au regard des CGV. En conséquence, il est expressément convenu que, sauf erreur manifeste ou preuve contraire, les données conservées par ARCHELI dans son système d'information ont force probante entre les Parties en cas de différend.

ARTICLE 17. INDÉPENDANCE DES CLAUSES

Dans le cas où l'une ou plusieurs des dispositions des présentes CGV devaient être tenues pour invalides, la validité des autres stipulations ne saurait être remise en cause sauf si elles présentaient un caractère indissociable avec la disposition invalidée.

ARTICLE 18. NON-RENONCIATION

Le fait que ARCHELI ne se prévale pas à un moment quelconque d'une prérogative reconnue par les présentes CGV ne saurait être interprété comme valant renonciation par cette dernière à se prévaloir ultérieurement de la prérogative correspondante.

ARTICLE 19. INTÉGRALITÉ DE LA VOLONTÉ DES PARTIES

Les dispositions des présentes CGV qui expriment l'intégralité de la volonté des Parties, se substituent entièrement à tous les accords, discussions et négociations antérieures ayant pu exister entre elles et relatifs à l'objet des présentes.

ARTICLE 20. DROIT APPLICABLE-LITIGES

Les présentes CGV sont soumises à la loi française.

En cas de litige, le Client est informé qu'il peut recourir à un médiateur de la consommation, après l'échec d'une tentative de règlement amiable, directement auprès de ARCHELI, qui lui communiquera les coordonnées d'un médiateur de la consommation.

Par ailleurs, le Client a la possibilité d'utiliser la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges (RLL) disponible en suivant le lien suivant : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/?event=main.home2.show>

À défaut de médiation, la compétence juridictionnelle est celle des tribunaux français, le tribunal compétent étant désigné selon les règles de procédure en vigueur en France au moment du litige.